

Le 23 janvier 2007

PROGRAMME ONTARIEN DE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée lance un programme de dépistage du cancer colorectal dans la population – le premier en son genre au Canada – pour augmenter les taux de dépistage et réduire le nombre de décès dus au cancer colorectal en Ontario.

Le programme de dépistage sera mis en place graduellement sur une période de cinq ans et il mettra en œuvre les recommandations en matière de dépistage formulées par Action Cancer Ontario, la Société canadienne du cancer et le Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs.

VOLETS DU PROGRAMME

En collaboration avec Action Cancer Ontario, le programme encouragera le dépistage et réduira le nombre de décès dus au cancer colorectal. Une fois le programme pleinement mis en œuvre, il comprendra les volets suivants :

- Campagne de sensibilisation du public visant à éduquer le public et les fournisseurs de soins de santé aux avantages du dépistage du cancer colorectal et de la détection précoce.
- Amélioration de l'accès au dépistage en distribuant des trousse de recherche de sang occulte dans les selles (RSOS) dans les cabinets des médecins, les cliniques et les pharmacies, et en appelant Télésanté Ontario.
- Laboratoire unique qui s'occupera du traitement de toutes les recherches de sang occulte dans les selles pour assurer l'homogénéité des normes qualitatives et la simplification des résultats.
- Création d'un répertoire pour envoyer des rappels sur le dépistage, faciliter la communication des résultats et le suivi des personnes n'ayant pas accès à des fournisseurs de soins primaires, et offrir un outil d'évaluation permettant d'effectuer un suivi des progrès globaux du programme.
- Augmentation du financement de coloscopies supplémentaires au sein du système. Le programme pourrait permettre d'augmenter le nombre de coloscopies effectuées dans la province de plus de 100 000 au cours des cinq prochaines années.

PROGRAMME DE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

Voici comment le programme fonctionnera :

Personne exposée à un risque moyen, âgée d'au moins 50 ans, ayant un fournisseur normal de soins de santé :

- Obtenir une trousse RSOS de son fournisseur de soins de santé, la ramener à la maison, faire le test et l'envoyer par la poste au laboratoire central, gratuitement.
- Le laboratoire analysera le test et enverra les résultats au répertoire central et au fournisseur de soins primaires.
- Si le résultat est positif, le fournisseur de soins primaires avisera la personne et prendra les dispositions de suivi voulues, soit une coloscopie.

- Si le résultat est négatif, la personne en sera simplement avisée par le répertoire central et recevra un rappel lui demandant de faire une nouvelle RSOS deux ans plus tard.

Personne exposée à un risque moyen, âgée d'au moins 50 ans, sans fournisseur normal de soins de santé :

- La personne qui n'a pas de fournisseur de soins primaires ira chercher une trousse RSOS à la pharmacie locale ou la commandera en composant le numéro de Télésanté Ontario.
- La personne ramènera la trousse chez elle, fera le test et l'enverra par la poste au laboratoire central, gratuitement.
- Le laboratoire analysera le test et enverra les résultats au répertoire central
- Si le résultat est positif, le répertoire central avisera la personne et prendra les dispositions de suivi voulues, soit une coloscopie.
- Si le résultat est négatif, la personne en sera simplement avisée par le répertoire central et recevra un rappel lui demandant de faire une nouvelle RSOS deux ans plus tard.

Personne courant un risque accru :

- La personne ayant des antécédents familiaux de cancer colorectal qui court un risque plus grand en discutera avec son fournisseur de soins primaires.
- Après avoir parlé à son fournisseur de soins primaires, ce dernier l'adressera pour une coloscopie. Le résultat de cette coloscopie sera envoyé au spécialiste, au médecin de soins primaires et au répertoire d'Action Cancer Ontario.
- Si on diagnostique un cancer colorectal chez cette personne, elle sera soignée.
- Si la personne n'a pas de polypes, elle recevra un rappel pour aller faire une coloscopie tous les dix ans. Si on lui a enlevé des polypes, la personne fera une coloscopie tous les cinq ans.

-30-

Renseignements (médias) :

David Spencer
Bureau du ministre
416 327-4320

Dan Strasbourg
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
416 314-6197

Available in English.

www.health.gov.on.ca/indexf.html